

## Politique | Poitiers : l'arrêté anti-pesticides retiré mais l'engagement du maire continue



**Alain Claeys a fait un point ce lundi 7 octobre sur l'arrêté anti-pesticides qui avait été pris une semaine plus tôt lors du conseil municipal de Poitiers. Particuliers, professionnels n'avaient pas le droit d'utiliser de produits phytopharmaceutiques. Quant aux agriculteurs, ils ne pouvaient pas faire usage de pesticides à moins de 150 mètres des habitations. Ce vendredi 4 octobre, la préfète de la Vienne, Isabelle Dihlac, a jugé cet arrêté anti-pesticides non-favorable. Mais le maire de Poitiers ne compte pas s'arrêter là. Selon lui, c'est un sujet de santé publique. Il compte bien établir une contribution à la préfecture qui, d'après lui, doit prendre ses responsabilités et protéger la vie de ses concitoyens. Il s'inquiète aussi sur les nitrates qui sont présents à plus de 50 mg/litre dans la source de Fleury. Il aimerait que les choses évoluent et que la préfète mette en place une zone soumise à contraintes environnementales. Explications de texte.**

Alain Claeys, le maire de Poitiers, a donc pris en compte les réserves émises par la préfecture ce vendredi 4 octobre, qui jugeait non favorable l'arrêté anti-pesticides adopté lors du conseil municipal du lundi 30 septembre. Cependant, le premier magistrat de Poitiers n'abandonne pas son engagement. « Nous sommes là pour parler de sujets sérieux : pesticides, nitrates ».

L'arrêté qu'il a pris lundi dernier était bel et bien réfléchi. Ce n'était pas un coup de tête, ou une décision politique en vue des élections qui approchent. « C'est une position que nous avons depuis plusieurs années. Elle est cohérente et logique, même si nous ne savons pas encore aujourd'hui toutes les conséquences de l'utilisation de ces produits. Mais il serait naïf de croire que les progrès scientifiques de demain ne confirment pas ce que nous pressentons aujourd'hui. Ces produits sont nocifs à la santé et peuvent développer des pathologies. » Les élus en ont donc conscience. A eux d'en tirer un certain nombre d'enseignements. La ville de Poitiers a déjà oeuvré contre les pesticides et cela depuis 2008. Une des premières décisions du maire de Poitiers a été d'arrêter les pesticides et les produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. « Une chose qui n'est devenue interdite par la loi qu'en 2017. Le conseil municipal était en avance de neuf ans », commente Alain Claeys. En 2010, ils ont poussé l'expérimentation plus loin en ne les utilisant plus dans tous les espaces publics de la ville. « Les collectivités sont encadrées par la loi, les particuliers aussi, il reste le dossier difficile de l'agriculture. Une loi a été votée, mais

l'encadrement administratif n'a pas été déterminé », résume le maire de Poitiers. « Si je considère donc la santé publique, les conditions d'exposition de pesticides, des nitrates dans l'eau, la nourriture ou l'air, je considère que ces substances sont mauvaises pour la santé et que nous devons en prendre toute la mesure », poursuit-il. Sans pour autant vouloir affoler la population, mais il faut « être responsable devant ces enjeux-là ».

## L'État responsable

Prendre ses responsabilités, c'est ce qu'il demande à l'État. « La préfète dit que mon arrêté est illégal. J'en prends acte. Elle prend la même position que d'autres préfets. Si je comprends bien, s'il n'appartient pas au maire de Poitiers de prendre un arrêté anti-pesticides, il appartient à l'État de prendre ses responsabilités et d'agir rapidement sur la protection des propriétés et des habitants. Sans polémique, je mets cet arrêté en terme de contribution sans en changer un mot. » Ce mardi les agriculteurs poitevins FNSEA 86 et JA ont manifesté à deux grands carrefours au nord et au sud de la ville, des barrages filtrants où ils dénonçaient cet arrêté anti-pesticides. La Coordination Rurale quant à elle a symboliquement planté des croix de bois sur le parvis de l'hôtel de ville, avant d'être reçue par le maire en début d'après-midi. « Je ne fais pas ça pour ennuyer les agriculteurs. Je sais qu'ils font des efforts. J'ai reçu les représentants de la chambre d'agriculture de la Vienne, de la FNSEA 86. Ce serait ridicule de montrer du doigt cette profession, de ne pas mener le débat avec les agriculteurs ou de faire semblant d'étouffer les choses. » Alain Claeys a également confirmé qu'il souhaitait rencontrer la dizaine d'agriculteurs concernés par cet arrêté.

Autre inquiétude, celle du taux de nitrate dans la source de Fleury qui se maintient toujours autour des 50 mg par litre. « Au départ, en 2013, j'ai souhaité qu'il y ait une expérimentation pour qu'on puisse avancer. Je souhaitais alors que soit mise en place une zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) pour la protection de la ressource en eau. » A l'époque, la préfète du Poitou-Charentes, Elisabeth Borne, avait rejeté ce dispositif. Le 25 septembre dernier, le maire de Poitiers a de nouveau soumis à la préfecture le fait que cette zone soit mise en place. Il reste dans l'attente d'une réponse.

## 3 Français sur 4 utilisent des pesticides

Depuis le 1er janvier 2019, la loi interdit l'utilisation de pesticides par les particuliers. Ce lundi 7 octobre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié [les résultats d'une enquête sur l'usage domestique des pesticides](#). Elle affirme que trois Français sur quatre utilisent des pesticides et que trois Français sur quatre conservent des pesticides contenant des substances interdites chez eux. Ces données alarmantes ont fait prendre au maire de Poitiers des dispositions. « Je ne pensais pas qu'on stockait encore tant de choses. J'ai décidé de prendre un arrêté pour rappeler que ces produits sont interdits pour un usage non-professionnel. Nous allons mettre en oeuvre un programme d'aide au déstockage de ces produits interdits ». Des points de collecte temporaires devraient être proposés dans différents quartiers de Poitiers. « Une collecte sur rendez-vous sera proposée aux habitants qui ne peuvent pas se déplacer en déchèterie ou dans ces points de collecte temporaires », précise le maire. Ces dispositifs devraient s'organiser dès le mois de novembre 2019.

## Lanceur d'alerte

Alain Claeys ne regrette en aucun cas d'avoir pris cet arrêté anti-pesticides qui a fait couler tant d'encre et qui a vu naître une certaine polémique. « Je veux faire comprendre que c'est une action globale. J'ai inscrit la santé publique dans mon programme des municipales il y a 6 ans et je pense que c'est un sujet majeur ». Il attend donc de la préfète une réaction. « Je souhaite que cette contribution soit remontée en expliquant bien l'historique des actions de la ville de Poitiers contre les pesticides. Je ne me suis pas réveillé comme ça du jour au lendemain. Cet arrêté est crédible sur une politique qu'on mène depuis 2008. Je lui demande la validation de l'arrêté que je prends pour les particuliers. J'attends également un retour sur les zones soumises aux contraintes environnementales ». Ce sujet de santé publique semble prendre une part de plus en plus importante dans notre société. « Je crois que la fonction d'un élu est de protéger par une politique cohérente et logique. Nous savons tous aujourd'hui que les pesticides et les nitrates s'infiltrent dans l'eau, la nourriture et l'air et que ces effets peuvent être nuisibles à la santé et développer des pathologies. Je pense que c'est le rôle d'un maire de jouer les "lanceurs d'alerte" », conclut-il.

Julien Privat

*Crédit Photo : Aqvi.fr*

*Publié sur [aqvi.fr](http://aqvi.fr) le 10/10/2019*

*[Url de cet article](#)*